

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je signalerais aux députés que nous sommes rendus à la fin de la période des questions. Le député aimerait poser une question supplémentaire; je lui céderai la parole à cette fin. Du consentement de la Chambre, je pourrais aussi donner la parole brièvement au député de Verdun et à celui de Frazer Valley-Est.

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, à ce que je vois la question a été renvoyée au solliciteur général ou au ministre de la Justice. Peut-être l'un ou l'autre de ces messieurs pourrait-il dire à la Chambre et au public quelles accusations ont été portées, quelles personnes ont été accusées d'irrégularités en rapport avec le financement des coopératives de logement pour étudiants, et peut-être aussi à quoi ont abouti les accusations portées à leur demande ou à celle des procureurs généraux des provinces?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je sais que l'enquête est assez avancée mais j'ignore au juste si l'on a encore porté des accusations.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS ET L'INCITATION À L'OISIVETÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉPRESSION DES ABUS

L'hon. Bryce Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu l'inquiétude exprimée tout à l'heure aux termes de l'article 43 du Règlement et étant donné qu'en Ontario, une personne mariée, ayant deux enfants à sa charge, peut retirer beaucoup plus d'argent de l'assistance sociale que de l'assurance chômage, et qu'il faut en déduire que l'assurance-chômage incite plutôt le travailleur canadien à chômer, le ministre pourrait-il nous dire s'il en conclut que c'est là un outrage à l'intégrité du travailleur canadien?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense que les abus sont le fait d'un bien petit nombre de gens, qui ont peut-être tenté à l'occasion de profiter de la situation. Il est prouvé en tout cas que la majorité des gens n'abusent pas de l'assurance-chômage et qu'ils veulent en fait qu'on en fasse une application ferme et judicieuse. La Commission fait de l'excellent travail de ce côté, à notre avis.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'Ordre. Je dois signaler aux députés que la période des questions est terminée. J'ai pensé que les représentants de Verdun et de Fraser Valley-Ouest auraient peut-être pu poser une brève question. Les députés savent qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, mais le timbre va sonner cet après-midi et si nous prolongeons la période des questions, ce sera aux dépens des députés qui veulent participer au débat important qui va se dérouler cet après-midi. Je me demande s'il ne serait pas préférable de passer à l'ordre du jour dès maintenant. Le député voudrait poser une question supplémentaire et le représentant de Fraser Valley-Est veut en poser une depuis quelques jours déjà. Le député de Hamilton-Ouest veut soulever la question de privilège. Si tous veulent bien attendre à demain, je vais passer à l'ordre du jour.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur...

Le budget—M. Sharp

M. l'Orateur: Le député soulève-t-il la question de privilège?

M. Alexander: Non, monsieur l'Orateur. Je tiens simplement à vous dire que je renonce à soulever la question de privilège, car je vois que nos vis-à-vis s'amuse à finasser.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 mai, de la motion de l'honorable John M. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) (page 2105) et du sous-amendement de M. Lewis (page 2110).

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à 10 heures hier soir, avant de signaler que le moment était venu d'ajourner le débat, je parlais du discours du député de Don Valley (M. Gillies). Je voudrais maintenant développer l'idée générale que j'exposais à ce moment-là.

Comme mes collègues, j'ai écouté avec énormément d'attention, dans l'espoir d'apprendre par quoi le parti conservateur propose de remplacer les politiques de mon collègue, le ministre des Finances (M. Turner). J'ai attendu en vain, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de dire ceci: dans les circonstances actuelles, le fardeau de la preuve est bien différent de ce qu'il est dans un débat ordinaire à la Chambre. En règle générale, la fonction de l'opposition est de pousser le gouvernement à défendre ses politiques et à les expliquer. Cette fois-ci, le but des motions proposées par les deux partis d'opposition est de défaire le gouvernement et de faire appel au peuple pour obtenir un mandat. Les deux partis ont alors le devoir de dire exactement au public, non seulement en quoi le gouvernement a failli, mais quelles autres politiques ils appliqueraient.

Hier, j'ai écouté attentivement le discours du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et encore plus celui du député de Don Valley, circonscription voisine de la mienne et qui en a pris une partie. Le député de Don Valley est un universitaire très distingué, un ex-professeur. Je pense qu'il a déjà présidé le Conseil économique d'Ontario. C'est donc dire qu'on aurait pu attendre de lui autre chose que ce qu'il nous a présenté hier, c'est-à-dire une dissertation à caractère philosophique sur les maux de l'inflation et sur la nécessité de trouver de meilleures solutions. J'ai compté avec lui en l'écoutant. Il n'est pas facile de dépouiller le professeur pour se plonger dans les réalités de la vie publique. J'espère qu'un jour le député y parviendra, mais hier il a fait voir qu'il n'a pas encore réussi. Tout ce qu'il m'a dit hier, c'est qu'il est inquiet et préoccupé par l'inflation.